

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DU 19 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal des jeunes de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 10h30 en session ordinaire mais en public restreint, à la Salle des fêtes du complexe JC TULOUP, sous la présidence de **M. Bernard CORRE, Maire**.

* * *

I/ DELIBERATIONS

1/ MOT DU MAIRE :

C'est avec une très grande joie que nous procédons à l'installation officielle du conseil Municipal des jeunes. Monsieur le Maire félicite les jeunes pour avoir candidaté aux fonctions de conseillère et conseiller municipal et pour leurs élections. 14 candidats étaient en lice pour 10 postes à pourvoir ; 3 filles et 7 garçons ont été élus avec une participation proche des 95%. Monsieur le Maire a une pensée pour les candidats non élus en précisant qu'ils pourront par leurs idées participer à la vie de ce conseil municipal des jeunes. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont contribué à la mise en place du conseil municipal des jeunes.

2/ PRESENTATION DES ELUS :

Les élus ont exprimé leurs différents vœux : représenter les enfants de la commune, aider les élus, réaliser des projets, avoir des idées pour la commune, écouter les autres.

3/ INSTALLATION DU CMJ :

- a) **OBJECTIFS** : Permettre aux jeunes d'évoluer au sein de leur commune et les sensibiliser à la citoyenneté, réfléchir à des projets d'intérêt général et s'impliquer dans la vie de la commune, être écoutés, entendus, et consultés, développer leur esprit d'initiative et leurs sens des responsabilités.
- b) **MISE EN PLACE** : Le CMJ sera présidé par Monsieur le Maire ou par l'adjointe déléguée à la commission enfance ou par l'un de ses adjoints et soutenu par le comité de pilotage.
- c) **BUDGET** : Le budget de fonctionnement du CMJ sera pris sur le budget de la commune, et sera composé de deux parties :
 - **Budget global** : Frais de fonctionnement et quelques projets récurrents pris en charge par la commune.
 - **Budget pour des projets spécifiques** : D'un montant variable, ces projets nés en cours d'année, donc non-inscrits dans le budget primitif, devront être examinés par le conseil municipal des adultes.

4/ COMPOSITION DU CMJ :

Le CMJ se composera au maximum de 10 conseillers scolarisés à l'école élémentaire en classe de CM1 et CM2.

5/ DUREE DU MANDAT :

Le conseil municipal des jeunes sera élu pour 2 ans chaque enfant s'inscrivant individuellement.

6/ COMMISSIONS : Deux commissions de travail sont proposées :

Vie des jeunes : vie scolaire, sports, culture, loisirs

Environnement : Cadre de vie, Solidarité, sécurité

Réunion d'une durée maximum d'1h30 toutes les 8 semaines, 1 séance plénière 1 fois/trimestre avec l'aide des élus

Nous demandons aux élus du CMJ d'être présents aux cérémonies officielles.

Le règlement intérieur et signature de la charte de fonctionnement ont été remis.

La remise symbolique des écharpes a eu lieu pour tous les élus du CMJ.

6/ COMMUNICATION :

Un espace d'information sera disponible sur le site internet et la page Facebook de la commune pour les publications du CMJ.

La séance s'est achevée à 11h25

* * * * *

Vu par Nous, Bernard CORRE, Maire de la commune de Creuzier-le-Vieux (Allier),
pour être affiché le 28 janvier 2021 à la porte de la Mairie.

Le Maire
Bernard CORRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'BC', is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX' at the top and 'ALLIER' at the bottom, with a central emblem.